



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/10/Corr.1
24 octobre 2014

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-treizième réunion
Paris, 9-13 novembre 2014

Corrigendum

RAPPORT PÉRIODIQUE GLOBAL AU 31 DÉCEMBRE 2013

Le présent corrigendum est émis pour :

- Au paragraphe 2(d), **remplacez** « Secrétariat » **par** « Fonds multilatéral ».
- **Remplacez** le paragraphe 21 comme suit :

21. Sur les 139 PGEH approuvés à ce jour par le Comité exécutif, l'agence principale et/ou l'agence coopérante n'ont pas signé les ententes avec l'Argentine, le Bahreïn, la Barbade, le Guatemala, l'Irak, le Myanmar, le Pérou, Saint-Kitts-et-Nevis, la Thaïlande, la Turquie, le Venezuela (République bolivarienne du) et le Yémen.
